



Revocation de sursis

Par Carooo

Bonjour,

J'ai besoin d'aide, mon compagnon suite à une révocation de sursis à la hauteur de 4 mois d'emprisonnement à reçu la Irar notifiant le jugement mais il n'est aucunement mention de quand cette peine doit s'effectuer ? Doit il être convoqué, va t'on venir le chercher ? La décision a été rendue il y a plus de 2 mois.

Nous avons fait un courrier au jap en Irar mais à ce jour malgré la bonne réception de celle ci aucune réponse ? Est ce que quelqu'un pourrait m'éclairer sur la procédure suite à une telle décision

Merci par avance

Par Indigo

Bonjour Carooo,

Je pense qu'en ouvrant le lien suivant vous devriez avoir réponse à vos interrogations.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1779>

Cordialement,